



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## Mairie d'Aulnay-sur-Mauldre

Aulnay-sur-Mauldre, le 03/06/2020

Chers Parents,

Deux représentants de parents d'élèves ont participé à la réunion de concertation qui s'est tenue **mercredi 6 mai à 10 heures en Mairie**, en présence de la Directrice de l'école, de la Première adjointe, du Responsable du service enfance et du Maire.

Au cours de cette réunion organisée en vue de la **réouverture de l'école le 11 mai**, il a été décidé en consensus que les enfants seraient accompagnés à l'entrée et à la sortie par un représentant légal ou un adulte autorisé afin d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et des adultes présents à l'école et aux abords de l'école. Les parents et l'ensemble des Aulnaysiens ont été informés via le **Communiqué n°7 du 7 mai**.

Cette disposition mise en place depuis plus de trois semaines n'a suscité jusqu'à récemment aucune objection.

Le respect des recommandations sanitaires du Ministère des Solidarités et de la Santé et du protocole sanitaire strict défini par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse conditionnent l'accueil des élèves. Ils imposent le respect des distances de sécurité et dans ce but la gestion rigoureuse des flux à l'entrée et à la sortie de l'école.

La situation sanitaire s'améliore mais nous restons attentifs et vigilants. L'arrêté affiché en Mairie a été pris dans ce sens. Ces dispositions temporaires prendront fin le 10 juillet (fin de l'état d'urgence sanitaire).

Les parents sont les responsables légaux de leurs enfants. Les collectivités territoriales et l'Etat doivent de leur côté assumer leurs missions dans l'intérêt général.

Je vous remercie pour l'attention apportée à ce message. N'hésitez pas à contacter la municipalité si vous souhaitez de plus amples informations. Nous restons à l'écoute des parents et de leurs représentants.

Bien cordialement,

Le Maire

